

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE, QUI A EU LIEU LE 6 JUIN 2016 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL, SOIT, AU 290, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, À 20 H 00

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Chantal Bernatchez, Lise Cadieux, Gilles Carpentier, Jean-Guy Chassé.

Étaient absents, le maire, monsieur Simon Lacombe et le conseiller, monsieur Daniel Choquette.

Tous formants quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Patrice Barbot.

Madame Ginette Daigle, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Session ordinaire du 2 mai 2016
4. Adoption du rapport des correspondances
5. Abrogation de la résolution 2016-05-103
6. Abrogation de la résolution 2016-05-104
7. Période de questions

8. Législation

- 8.1 Règlement 16-446 modifiant le règlement de zonage 09-370 afin que la norme concernant la superficie des garages résidentiels détachés en zone agricole soit portée à 120m²- Adoption finale
- 8.2 Règlement 16-448 modifiant le règlement 15-431 sur le stationnement – Adoption
- 8.3 Vente automobile - Non-respect – 2010 rue du Ruisseau
- 8.4 Avis de motion – Règlement 16-451 afin de modifier le règlement 15-434 « Animaux dans la municipalité »

9. Administration et finances

- 9.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2016
- 9.2 Approbation des comptes à payer
- 9.3 Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales
- 9.4 Soumissions reçues - Mise à Jour du Plan Intervention

10. Sécurité publique – Services des incendies

- 10.1 Dépôt du rapport de délégation du directeur Incendies
- 10.2 Modification au contrat de travail du directeur Incendies
- 10.3 Autorisation de participer au séminaire « Ressources humaines 2016 »
- 10.4 Modifications des représentants du comité de Sécurité publique

11. Transport routier – Voirie municipale

- 11.1 Dépôt du rapport du responsable des Travaux publics
- 11.2 Appel d'offres SEAO 2016-02 – Pavage - Résultats
- 11.3 Appel d'offre sur invitation – Marquage et lignage du réseau routier
- 11.4 Appel d'offres sur invitation – Réparation et resurfaçage du réseau routier
- 11.5 *Reconstruction de l'intersection Nord-Ouest et des Ormes (point reporté)*
- 11.6 Embauche soutien aux travaux publics

12. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles

Aucun point

13. Urbanisme

- 13.1 Rapport des permis et certificats mai 2016 – Dépôt
- 13.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 30 mai 2016
- 13.3 Demande de dérogation mineure DM 2016-04

14. Loisirs – Culture - Organismes

- 14.1 Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées – 15 juin 2016 – Proclamation
- 14.2 Appui demande d'aide financière de l'OTJ DESNOYERS INC. au programme PIC 150 (volet 2)
- 14.3 *Appui demande d'aide financière de l'OTJ DESNOYERS INC. au Pacte Rural (point ajouté)*

15. Autre

Aucun point

16. Dépôt de documents

- 16.1 RIAM (CA) Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2016
- 16.2 RIAM (CE) Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2016
- 16.3 CITVR Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2016

17. Période de questions

18. Levée de la session

1. OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 20H00.

2016-06-105

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

En reportant le point 11.5 « Reconstruction de l'intersection Nord-Ouest et des Ormes »

En ajoutant le point 14.3 « Appui demande d'aide financière de l'OTJ DESNOYERS INC. au Pacte Rural »

2016-06-106

3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL – SESSION ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire du 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire trésorière.

2016-06-107

4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 28 avril 2016;
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie des correspondances et que la directrice générale et secrétaire trésorière a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 28 avril 2016 soient déposés aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

2016-06-108

5. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2016-05-103 « Horaire pour le bureau d'urbanisme »

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'abroger la résolution 2016-05-103.

2016-06-109

6. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2016-05-104 « Étude du prolongement de l'aqueduc »

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'abroger la résolution 2016-05-104.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LÉGISLATION

2016-06-110

8.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-446 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 09-370 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LA SUPERFICIE DES GARAGES RÉSIDENTIELS EN ZONE AGRICOLE – ADOPTION FINALE.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par madame Lise Cadieux lors de la séance de conseil tenue le 7 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance tenue le 2 mai 2016 à 20h00;

CONSIDÉRANT QUE la séance publique de consultation a eu lieu le 2 mai 2016 à 19h45;

CONSIDÉRANT QUE, le second projet de règlement a été adopté lors d'une séance tenue le 2 mai 2016 à 20h00;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dispense de lecture est également faite, copie du projet de règlement étant déposée à l'intention des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier la superficie des garages résidentiels en zone agricole;

CONSIDÉRANT les recommandations positives du comité consultatif en urbanisme;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1 Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 16-446, modifiant le règlement no. 09-370 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin de modifier la superficie des garages résidentiels en zone agricole.

2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3 L'article 7.2.2 du règlement de zonage 09-370, est abrogé et remplacé par l'article suivant :

7.2.2 Superficie

Dans les zones à dominance résidentielle (zones identifiées par le préfixe 100 sur le plan de zonage) ou mixte (zones identifiées par le préfixe 200 sur le plan de zonage), la superficie maximale d'un garage privé, détaché ou annexe, est de 55 mètres carrés. Cependant, lorsque la superficie du terrain est supérieure à 743 mètres carrés, la superficie maximale d'un garage privé est portée à 80,4 mètres carrés, sauf dans la zone numéro 110 où la superficie maximale d'un garage privé est de 55 mètres carrés même si le terrain a une superficie plus grande que 743 mètres carrés.

Dans les zones à dominance résidentielle (zones identifiées par le préfixe 100 sur le plan de zonage) ou mixte (zones identifiées par le préfixe 200 sur le plan de zonage), la superficie maximale d'un bâtiment accessoire résidentiel, autre qu'un garage privé, est de 16 mètres carrés. La superficie totale des bâtiments accessoires détachés et annexes ne doit pas excéder la superficie au sol de l'habitation.

Dans les zones à dominance agricole (zones identifiées par le préfixe 500 sur le plan de zonage) la superficie d'un garage privé détaché est de 120 mètres carrés. La superficie maximale des garages privés annexe permise est de 55 mètres carrés. Cependant, lorsque la superficie du terrain est supérieure à 1 500 mètres carrés, la superficie maximale d'un garage privé annexe est portée à 80.4 mètres carrés. La superficie totale des bâtiments accessoires annexes ne doit pas excéder la superficie au sol de l'habitation. La superficie maximale d'un bâtiment accessoire résidentiel, autre qu'un garage privé, est de 30 mètres carrés.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

4 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

5 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Le maire suppléant, Patrice Barbot

La directrice générale, Ginette Daigle

2016-06-111

8.2 RÈGLEMENT 16-448 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 15-431 SUR LE STATIONNEMENT - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 15-431 sur le stationnement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 565 du code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter ou de modifier des règlements relatifs au stationnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 2 mai 2016 par monsieur Gilles Carpentier avec demande de dispense de lecture, copie du projet ayant alors été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant a mentionné l'objet du règlement et sa portée, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1.

Le présent règlement abroge et remplace en entier le règlement de modification 15-431 intitulé « Règlement 15-431 modifiant le règlement 330-1 sur le stationnement. ».

ARTICLE 2.

L'annexe «A» du règlement numéro 15-431 est remplacé par le présent: Annexe «A».

ARTICLE 3.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

ANNEXE «A»

RÈGLEMENT NUMÉRO 16-448 RELATIF AU STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

A) Interdiction de stationner aux endroits suivants:

Sur la rue Demers interdiction complète de stationner à partir de la route 116 jusqu'à la limite du lot 96-29 soit jusqu'au numéro civique pair 2240 inclusivement entre les numéros civiques entre les numéros civiques pairs 2120 et 2158.

Sur la rue Demers interdiction complète de stationner à partir de la route 116 jusqu'à la limite du lot P96-2 soit le numéro civique 2265 rue Demers.

Sur la rue Palardy interdiction complète de stationner des deux côtés de la rue à partir de la route 116 jusqu'au limite de la rue Berger, soit jusqu'au numéro civique impair 2255 inclusivement et du côté pair jusqu'au numéro civique 2250 inclusivement.

Des deux (2) côtés du boulevard Huron entre le boulevard Laurier (route 116) jusqu'à la rue des Hêtres.

Des deux (2) côtés du boulevard Rodrigue entre le boulevard Laurier (route 116) jusqu'à la rue Hêtres.

Sur la rue Du Ruisseau interdiction complète de stationner à partir du boulevard Laurier (route 116) jusqu'à la rue Roy du côté pair (2010 Du Ruisseau).

Sur la rue Du Moulin interdiction complète de stationner à partir de la rue Noiseux jusqu'au numéro civique du côté impair (1945 Du Moulin).

B) Interdictions relatives aux remorques et aux véhicules récréatifs:

1. Il est interdit, en tout temps, de stationner dans les emprises de chemin public municipal un équipement remorquable (remorque, semi-remorque, bateau, roulotte) détaché d'un véhicule moteur assurant sa traction.

2. Il est interdit, pour une période de plus de sept (7) jours consécutifs, de stationner dans les emprises de chemin public municipal un équipement remorquable (remorque, semi-remorque, bateau, roulotte) attaché d'un véhicule moteur assurant sa traction

Ginette Daigle
Directrice générale

Patrice Barbot
Maire suppléant

2016-06-112

8.3 VENTE AUTOMOBILE - NON RESPECT - 2010 RUE DU RUISSEAU

CONSIDÉRANT les divers avis signifiés pour usage prohibé sur le lot 2 367 061, 2010 rue du Ruisseau

CONSIDÉRANT le non-respect des engagements des propriétaires;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De déposer une requête en cessation d'usage, Cour supérieure, en vertu de l'article 227 LAU.

Que la directrice générale soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires au suivi du dossier.

2016-06-112/1

8.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 16-451 AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 15-434 « ANIMAUX DANS LA MUNICIPALITÉ »

Avis de motion est donné par monsieur Gilles Carpentier, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement 16-451 modifiant le règlement 15-434 « Animaux dans la municipalité Chapitre 3 – section 7 - Chiens dangereux » afin d'interdire certaines races de chiens dangereux, comme les pitbulls sur le territoire de la municipalité »

9. ADMINISTRATION ET FINANCES

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MAI 2016

La directrice générale et secrétaire trésorière remet aux membres du Conseil le rapport budgétaire du fond d'administration au 31 mai 2016.

2016-06-113

9.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer ayant été distribuée à chacun des membres du Conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les salaires payés au montant de 42 528,01\$, les comptes payés par chèques au montant de 22 879,69\$, les comptes payés par paiements préautorisés de 30 756,76\$ et autorise le paiement des comptes à payer au montant de 291 648,98\$, le tout avec dispense de lecture.

2016-06-114

9.3 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES VACANCES ESTIVALES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir la période durant laquelle le bureau municipal sera fermé en raison des vacances estivales;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la fermeture du bureau municipal du 31 juillet au 6 août 2016 inclusivement pour les vacances estivales des employées des services administratifs. Le service des travaux publics sera opérationnel pendant cette période.

2016-06-115

9.4 SOUMISSIONS REÇUES - MISE A JOUR PLAN INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de la mise à jour du plan d'intervention tel que requis par le MAMOT

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TOTAL
Génipur	21 500\$
Tétratech	17 500\$
Avizo	16 950\$

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer à Avizo la réalisation de la mise à jour du plan d'intervention tel que requis par le MAMOT, le tout pour un montant de 16 950\$ (taxes en sus)

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES DES INCENDIES

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DU DIRECTEUR INCENDIES

La directrice générale et secrétaire trésorière remet aux membres du Conseil le rapport de délégation de dépenses du Directeur Incendies.

2016-06-116

10.2 MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du comité intermunicipal du service Incendies Sainte-Madeleine/Sainte-Marie-Madeleine du 18 janvier dernier, au point 11 de l'ordre du jour, il a été demandé certaines modifications au contrat du Directeur Incendies;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit modifier le point 2 :

FONCTIONS ET SEMAINE NORMALE DE TRAVAIL :

Ce poste est à temps partiel basé sur un minimum de 20 heures/semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit modifier le point 11.2 :

DURÉE DU CONTRAT DE TRAVAIL :

Une indemnité équivalant à 2 semaines de salaire par année sera versée (0 à 3 ans de service continu) si résiliation de contrat sans faute commise.

Une indemnité équivalant à 4 semaines de salaire par année sera versée (4 ans et plus de service continu) si résiliation de contrat sans faute commise.

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le maire et la directrice générale, ou leurs représentants en leur absence, soient autorisés à modifier pour et au nom de la municipalité, le contrat du Directeur incendies tel que décrit précédemment.

2016-06-117

**10.3 AUTORISATION DE PARTICIPER AU SÉMINAIRE
« RESSOURCES HUMAINES 2016 »**

CONSIDÉRANT le besoin d'améliorer la qualité et l'efficacité du leadership;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez,

D'autoriser l'inscription et la participation du directeur incendies à la formation « Ressources humaines » les 27 et 28 septembre prochain, d'autoriser le paiement de 399,00\$ plus taxes, frais d'hébergement, frais de déplacement et de repas, sur présentation de pièces justificatives selon la réglementation en vigueur.

On demande le vote sur cette proposition :

		POUR	CONTRE
Chantal Bernatchez	Siège # 1	✓	
Jean-Guy Chassé	Siège # 2		✓
Gilles Carpentier	Siège # 3		✓
Lise Cadieux	Siège # 6		✓

Le résultat du vote 1 pour, 3 contre, la proposition est donc refusée.

2016-06-118

**10.4 MODIFICATIONS DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité de monsieur Jean-Guy Chassé en tant que représentant au comité de sécurité publique, est restreinte durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que monsieur Gilles Carpentier est substitut au comité de sécurité publique;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De nommer monsieur Gilles Carpentier en tant que représentant au comité de sécurité publique;

De nommer monsieur Jean-Guy Chassé en tant que substitut au comité de sécurité publique;

11. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

11.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

La directrice générale dépose le rapport du responsable des travaux publics

2016-06-119

11.2 APPEL D'OFFRE SEAO 2016/02 – PAVAGE - RÉSULTATS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres publiques pour la réalisation des travaux de pavage de 2,85 km ainsi qu'au rechargement de 5,7 km pour l'année 2016, autorisés par la résolution 2016-05-95;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été réalisé conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TOTAL
Pavages Maska inc.	159 988,88\$
Sintra (Montérégie/Rive Sud)	167 691,32\$
Pavage Citadin inc.	170 799,58\$
Eurovia Québec Construction inc.	184 587,36\$
Excavation Jonda inc.	230 001,17\$
Les Entreprises Michaudville inc.	250 200,00\$

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer à Pavages Maska inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de travaux de pavage, le tout pour un montant de 159 988,88\$.

QUE les documents d'appel d'offres de même que la soumission produite par Pavages Maska inc. en date du 26 mai 2016 font partie intégrante du contrat;

QUE le maire et la directrice générale, ou leurs représentants en leur absence, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tout document pour donner suite à la présente résolution.

2016-06-120

11.3 APPEL D'OFFRE SUR INVITATION – MARQUAGE ET LIGNAGE DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE le marquage des lignes de rue doit être effectué annuellement pour des fins de sécurité;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour les travaux requis en 2016;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Marquage et Traçage du Québec	5555,00 \$ (Taxes en sus)
Lignes Maska	5705,00 \$ (Taxes en sus)

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser Marquage et Traçage du Québec à effectuer le marquage des lignes de rues, selon les tarifs présentés dans la soumission datée du 25 mai 2016 au montant total de 5555,00\$ plus les taxes; d'autoriser le paiement des frais relatifs à l'exécution de ces travaux lorsqu'ils auront été réalisés à la satisfaction du responsable des travaux publics.

2016-06-121

11.4 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – RÉPARATION ET RESURFAÇAGE DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparation et resurfaçage du réseau routier;
CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Vallières Asphalte	152,87\$ /tonne (Taxes en sus)
Pavages Maska inc.	164,84\$ /tonne (Taxes en sus)

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'octroyer à Vallières Asphalte, plus bas soumissionnaire, le contrat pour les travaux de réparation et resurfaçage, au prix unitaire de 152,87\$ / la tonne posée, plus taxes, et d'en autoriser le paiement à la satisfaction du responsable des travaux publics.

11.5 RECONSTRUCTION DE L'INTERSECTION NORD-OUEST ET DES ORMES

Point reporté

2016-06-122

11.6 EMBAUCHE SOUTIEN AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'augmentation des demandes pour les travaux publics;
CONSIDÉRANT qu'une seule personne ne peut pas effectuer toute la tâche;
IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
DE mandater la directrice générale pour l'embauche d'une personne polyvalente, sur une base temporaire;
DE publiciser l'offre d'emploi et de procéder à l'embauche du personnel de soutien.

12. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun point

13. URBANISME

13.1 RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS MAI 2016 - DÉPÔT

La directrice générale, secrétaire trésorière, dépose les permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mai 2016.

13.2 PROCÈS VERBAL DU CCU DU 30 MAI 2016 - DÉPÔT

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenu le 30 mai 2016

2016-06-123

13.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2016-04

Demande de dérogation mineure DM-2016-04 présentée par Josée Cléroux pour le 1645 Petit rang. La demande vise la reconstruction d'un garage isolé à vocation résidentielle. La situation projetée ne respecte pas le règlement de zonage 09-370, article 7.2.2 quant à l'aspect suivant :

La superficie pour le bâtiment de garage détaché en zone agricole sera de 141m² au lieu de 120m² prescrit. . La dérogation est donc de 21m².

- Le CCU suggère à l'unanimité de recommander, que la demande de dérogation soit acceptée partiellement en respectant les dimensions du bâtiment précédent soit 19.66m X 7.18m = 141m² au lieu du 151,02 m² demandé. Un plan plus détaillé représentant les dimensions (hauteur des murs et de la toiture) et composition de la fondation est requis.
-
- Considérant que le préjudice est inexistant pour les voisins;
- Considérant le préjudice du manque d'espace de rangement au propriétaire actuel si la demande est refusée, à la suite de la démolition complète du bâtiment;
- Considérant que le demandeur est de bonne foi;

De plus, le CCU, recommande au requérant de collaborer étroitement avec l'inspecteur en bâtiment afin de s'assurer que les dimensions originales soient respectées et ce tout au long du projet. (**avant et après** la construction)

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'accepter la dérogation mineure partiellement, tel que stipulé par le Conseil Consultatif d'Urbanisme (CCU)

14. LOISIRS – CULTURE – ORGANISMES

2016-06-124

14.1 JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES – 15 JUIN 2016 - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE *la journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées* a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la lutte contre la maltraitance des personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QUE les victimes aînées, en majorité des femmes sont plus vulnérables et incapables de se défendre et de réagir;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité envers les personnes aînées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de sensibiliser la population à cette réalité;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De proclamer la journée du 15 juin 2016 comme étant la *Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées*.

2016-06-125

14.2 APPUI DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'OTJ DESNOYERS INC. AU PROGRAMME PIC 150 (Volet 2)

CONSIDÉRANT QUE l'OTJ Desnoyers inc. désire présenter le projet d'aménagement d'un skate parc et d'un dek hockey dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada PIC150 (volet 2);

CONSIDÉRANT QUE le projet a comme but d'offrir aux citoyens les services diversifiés auxquels ils aspirent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est conscient du bien-fondé de ce projet;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal appuie la demande d'aide financière du Programme d'infrastructure communautaire de Canada PIC150 (volet 2) pour l'aménagement d'un skate parc et d'un dek hockey chapeauté par l'OTJ Desnoyers inc.

14.3 APPUI DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'OTJ DESNOYERS INC. AU PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE l'OTJ Desnoyers inc. désire présenter le projet d'aménagement d'un skate parc et d'un dek hockey au Pacte Rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet a comme but d'offrir aux citoyens les services diversifiés auxquels ils aspirent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est conscient du bien-fondé de ce projet; IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par madame Lise Cadieux,

Que le Conseil municipal appuie la demande d'aide financière au Pacte Rural pour l'aménagement d'un skate parc et d'un dek hockey chapeauté par l'OTJ Desnoyers inc.

On demande le vote sur cette proposition :

		POUR	CONTRE
Chantal Bernatchez	Siège # 1	✓	
Jean-Guy Chassé	Siège # 2		✓
Gilles Carpentier	Siège # 3		✓
Patrice Barbot	Siège # 5	✓	
Lise Cadieux	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote 3 pour, 2 contre, la résolution est donc acceptée.

15. AUTRE

Aucun point

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 16.1 RIAM (CA) Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2016
- 16.2 RIAM (CE) Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2016
- 16.3 CITVR Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2016

17. Période de question

18. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par madame Lise Cadieux, de lever cette session à 21h15.

Patrice Barbot

Ginette Daigle

Maire suppléant

Directrice générale, secrétaire trésorière